

**Province de Québec, le 5 juillet 2010**  
**Municipalité La Rédemption.**

Lundi, le cinq (5) juillet 2010 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Sont présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset, Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Simon-Yvan Caron et Jean-Yves Deschênes. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse.

**2. Ouverture de la séance.**

<sup>10-132</sup> Mme La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Carmen Morisset et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

**3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée.**

<sup>10-133</sup> Il est proposé par Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption nomme Tammy Caron comme secrétaire d'assemblée du 5 juillet 2010.

**4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin.**

<sup>10-134</sup> Considérant que les conseillers ayant pris connaissances du procès-verbal du 7 juin dernier plusieurs jour avant, il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 sans en faire la lecture.

**5. Correspondance.**

**ATTENDU QUE** Postes Canada compte éliminer des emplois dans les centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'appel et son centre de philatélie ;

**ATTENDU QUE** Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en prenant d'autres mesures;

**ATTENDU QUE** ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

**ATTENDU QUE** ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

**ATTENDU QUE** le Protocoles du service postal canadien ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ni le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans les services postal public ou de privatiser une partie de ses opérations (p.ex., bureaux de poste, centres d'appels, etc.) ;

**QU,IL EST RÉSOLU QUE** Madame Isabelle Dupont écrive une lettre à M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et lui demande 1) d'exiger de Postes Canada qu'elle cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la

population, c'est-à-dire comme un service public; 2) de consulter la population, les municipalités, les députées et députés fédéraux, les syndicats des postes et les autres principaux intervenants en vue d'améliorer considérablement le *Protocoles du service postal canadien*.

**ATTENDU QUE** Postes Canada investit 2,5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveau matériel et autres dans le but de moderniser le service postal public;

**ATTENDU QUE** Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités de l'ensemble du pays;

**ATTENDU QUE** Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de postes, éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures;

**QU'IL EST RÉSOLU QUE** La municipalité de La Rédemption accepte de signer la déclaration postale qui demande à Postes Canada :1) de partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada; 2) de viser des objectifs plus socialement responsable dans le cadre de son projet de transformation postale.

10-135 Il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu que La municipalité de La Rédemption nomme Madame Isabelle Dupont (maire) en tant que signataire pour le protocole du service postal canadien et l'avenir.

#### **6. Acceptation des comptes.**

Étant donné de la non fermeture des comptes du mois juin il nous est impossible l'acceptation des comptes, ils sont reportés à la prochaine réunion par ajournement.

#### **7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 juin 2010.**

10-136 Il est proposé par Patricia Lavoie et résolu que la municipalité de La Rédemption accepte le procès verbal du 22 juin puisque les conseillers ayant connaissance plusieurs jours avant.

#### **8. Nomination d'un pro-maire pour une période de 6 mois.**

10-137 Il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que Madame Patricia Lavoie soit pro-maire pour une période de 6 mois.

#### **9. Résolution pour les amendes récoltées à la bibliothèque**

10-138 Il est proposé par Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que l'argent récolté dû aux amendes, soit utilisé pour l'achat de livre.

#### **10. Affaires nouvelles**

##### **a) nomination d'un signataire pour la charte des bibliothèques.**

10-139 Il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption désigne Madame Isabelle Dupont (maire) pour la charte des bibliothèques.

##### **b) Engagement d'une remplaçante au poste de directrice générale adjointe.**

10-140 Il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité de la municipalité de La Rédemption engage Madame Nadine Roussy comme directrice générale adjointe par intérim au montant de 16.00\$/heure.

10-141 Il est proposé par Carmen Morisset et résolu à l'unanimité de la municipalité de La Rédemption engage Madame Tammy Caron comme secrétaire-trésorière adjointe par intérim au montant de 12.00\$/heure.

### **C) Adoption règlement 2010-04**

#### **PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION**

**Règlement numéro 2010-\_\_04\_\_**

#### **RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE.**

**Attendu que** le Code civil du Québec permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

**Attendu que** l'article 376 du Code civil du Québec prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

**Attendu** l'absence de règlement du gouvernement à cet effets;

**Attendu que** l'article 242 de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (L.Q. 2002, c. 6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné le 7 juin 2010 ;

**Attendu qu'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

10-142 **En conséquence**, il est proposé par Brigitte L. Dupont et résolu unanimement que le présent règlement numéro 2010-04 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

#### **Article 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 DROIT EXIGIBLES**

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, soit 250\$ auquel est ajouté un droit de 83\$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébrée à l'extérieur de l'Hôtel de ville;

Ces montants seront indexés au 1<sup>er</sup> avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité;

### **Article 3 MOMENT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRE PAYÉS**

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant;

### **Article 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Isabelle Dupont, mairesse

---

Tammy Caron sec.trés.adj.

Avis de motion :

Adoption :

Publication :

#### **D) Résolution achat de matériel et conception affiche pour le 75<sup>e</sup>**

10-143 Il est proposé Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'accepter l'achat de matériel pour la conception de l'affiche du 75<sup>e</sup> pour la parade du Festival Country Western de St-Gabriel pour un montant pouvant aller jusqu'à 400.00\$ et que la conception soit réalisée par Madame Nancy Lavoie.

#### **10-144 E) Résolution concernant la diminution des aides financières consenties au soutien des activités forestières.**

**Considérant que** les coupures annoncées par le Gouvernement du Québec amèneront les entreprises d'aménagement à raccourcir la période d'emploi pour les travailleurs forestiers, voir même à la supprimer ;

**Considérant qu'**il faut maintenir les investissements dans un contexte perdurent les difficultés du secteur forestier;

**Considérant que** les travailleurs doivent être situés au cœur du nouveau régime forestier;

**Considérant que** l'amélioration des conditions de travail des travailleurs forestiers ne passe certainement pas par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence de coupures;

**Considérant que** plusieurs municipalités rurales de notre territoire ne dispose que des activités forestières pour maintenir leur économie;

Par conséquent; il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité la municipalité de La Rédemption que demande au Gouvernement provincial par la voie de sa ministre Nathalie Normandeau, de rétablir l'aide consentie au activité au niveau de l'année

2009 afin d'éviter les pertes d'emplois, tout en permettant aux travailleurs de cumuler suffisamment de temps pour ce qualifier à l'assurance emploi et ainsi bénéficier de prestation pour la période hivernale

**F) Résolution pour la location en option d'achat d'un photocopieur Canon.**

10-145 Il est proposé par Patricia et résolu à l'unanimité la location d'un photocopieur Canon en option d'achat pour la première année et d'en faire l'achat la deuxième année.

**G) Appui au projet « Artisanat Éco-responsable des Artisans du Mont-St-Pierre. »**

10-146 Il est proposé par Carmen Morisset et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption appui le projet Artisanat Éco-responsable des Artisans du Mont-St-Pierre concernant sur l'amélioration de la qualité de vie des aînés et de la communauté de La Rédemption. Une lettre d'appui sera expédiée à l'organisme.

**H) Formation des élus contrats municipaux.**

10-147 Il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la mairesse Isabelle Dupont, les conseillers Carmen Morisset, Brigitte L. Dupont, Simon-Yvan Caron et Jean-Yves Deschênes à assister à la formation des élus, pour les contrats municipaux le jeudi 28 octobre 2010 à St-Flavie. Pour les montants de 28.28\$ chacun.

**I) Demande de soumission pour travaux de voiries dans le rang 8.**

10-148 Il est proposé par Brigitte L. Dupont et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption que procède à des soumissions à divers contacteur pour les travaux de voiries.

**J) Autorisation des dépenses pour les employés.**

10-149 Il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption les dépenses suivants du mois de juillet pour ;

Risque de bris : « baco, 10 roues, niveleuse ».....	1000.00\$
Diesel : 2000 litres	
Gaz camion.....	400.00\$
Achat signalisation.....	200.00\$
Gino Morissette,...fauchage de bord de chemin.....	500.00\$
Huile pour machine.....	300.00\$
Petite imprimante.....	50.00\$

**K) Mention à Monsieur Oscar Ouellet et Rose-de-Lima Perreault pour 60<sup>ème</sup> anniversaire de mariage.**

10-150 Il est proposé par Carmen Morisset et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption envoie d'une lettre de félicitation pour leur 60<sup>ème</sup> anniversaire de mariage.

**L) Entente relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale.**

10-151 Il est proposé par Patricia Lavoie et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption qu'elle sera reportée la prochaine réunion.

**M) Addenda appel d'offre autopompe**

10-152 Il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte l'ajout des addenda dans appel d'offre.

#### **N) Signature des effets bancaires et tous autres documents**

10-153 Il est proposé par Carmen Morisset et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption désigne comme signataire Madame Isabelle Dupont (maire) et que Madame Nadine Roussy directrice générale adjointe par intérim sont désignées à titre de signataire pour les effets bancaires et tous documents.

#### **O) Nomination d'un représentant municipale au SADC**

10-154 Il est proposé par Patricia Lavoie et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption que Madame Isabelle Dupont soit représentante municipale pour SADC.

#### **P) ZAP BSL**

10-155 Il est proposé par Patricia Lavoie et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption adhère au programme ZAP (router sans fil) au montant de pour la première année 260.00\$ et par la suite 150.00\$ pour les années suivantes. Les services techniques gratuit advenant au bris équipement.

Advenant que le petit « routeur » ne serait pas assez puissant, le conseil de la municipalité autorise l'installation d'un plus performant à 300.00\$.

#### **Q) Ajournement**

10-156 Il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption ajourne l'assemblée. Le conseil poursuivra la séance le mardi 13 juillet 2010 à 20h 00 à la salle du conseil.

### **Province de Québec, le 14 juillet 2010 Municipalité La Rédemption.**

#### **Suite de l'ajournement du 5 juillet 2010 de l'assemblée régulière**

Mardi, le treize (13) juillet 2010 se tenait à 20H00 au Centre municipal,

Sont présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset, Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Simon-Yvan Caron, Jean-Yves Deschênes et Denis Soucy. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse.

Mesdames Tammy Caron, sec.-très. Adj. et Nadine Roussy, dir.gén. adj. sont aussi présentes.

#### **10-157 R) Protocole d'entente cour municipale commune de la Mitis**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption adhère à la cour municipale commune de La Mitis et est en accord avec le protocole d'entente relatif à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale

#### **10-158 S) Achat d'une pompe à chlore**

Il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption procède à des soumissions afin de faire l'achat d'une nouvelle pompe à chlore.

#### **10-159 T) Demande de financement DMR**

Il est proposé par Patricia Lavoie et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption qu'à la suite de la demande de

financement pour DMR, la municipalité fasse un don de 4000.00\$ afin qu'il puisse faire l'étude d'opportunité et de faisabilité de développement en récréotourisme/écotourisme, en tourisme culturel et patrimonial.

10-160 **U) Demande l'autorisation CPTAQ**

Il est proposé par Carmen Morisset et résolu l'unanimité que le conseil municipalité de La Rédemption appui la demande de lotissement de terrain situé sur une parties des lots 47 et 48 du rang 6 canton Massé , présentée à la CPTAQ. Cette demande consiste en un projet de lotissement de terrain en zone riveraine Le demandeur aimerait par la suite vendre des terrains et permettre la construction de chalet. Ce projet est en accord avec le plan d'urbanisme de la Municipalité de La Rédemption.

10-161 **6) Acceptation des comptes du mois.**

Il est proposé par Brigitte L. Dupont et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption d'accepter les comptes du mois juin 2010.

**11) Période de Question**

10-162 **12) Fermeture**

Il est proposé par Denis Soucy et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte la fermeture de l'assemblée à 20 h 29.

\_\_\_\_\_  
Isabelle Dupont, mairesse

\_\_\_\_\_  
Tammy Caron sec.trés.adj.

/tc